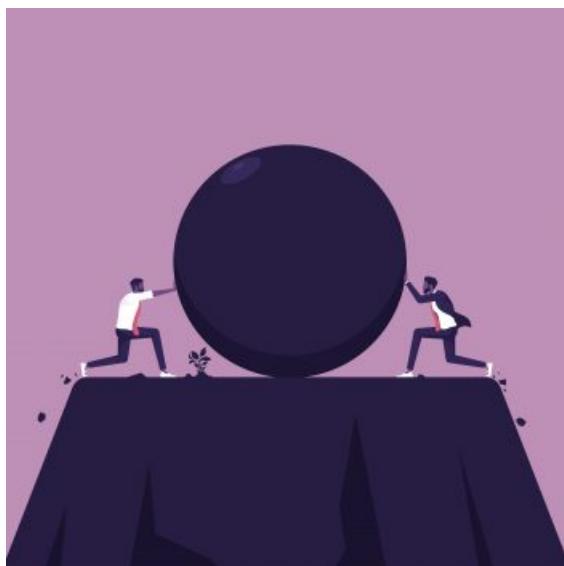


CFA/CFPPA : reprise des négociations sur le protocole de gestion. Le SEA-UNSA pose ses conditions

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

FORMATEUR

RÉFORMES - JURIDIQUE



Malgré les remarques formulées par l'intersyndicale en février 2021, la méthodologie pour progresser sur les parties 2 et 3 du protocole de gestion des personnels CFA/CFPPA reste inchangée. Nous nous retrouvons alors dans l'obligation d'insister sur le fait que nous sommes attachés à un texte opposable qui sécuriserait les personnels comme l'administration.

Nous nous retrouvons alors dans l'obligation d'insister sur le fait que nous sommes attachés à un texte opposable qui sécuriserait les personnels comme l'administration. Ce texte opposable et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents contractuels sur budget nous semblent un préalable indispensable avant d'envisager les travaux énoncés à l'ordre du jour du GT du 14 septembre 2021.

Comme nous l'avons rappelé dans notre 1^{er} courrier intersyndical, nous avions obtenu, a minima, un engagement de Messieurs Tronco et Vinçon sur une circulaire ministérielle, approuvée par l'ex ministre Guillaume.

Nous avons rappelé aussi l'ajout de 3 conditions préalables portées dans la partie 2 de 1998 :

- harmonisation des conditions d'emploi de tous les personnels de l'EPL
- ne pas imposer de conditions moins favorables
- à qualification et fonction identiques, les mêmes conditions d'embauche et d'emploi y compris pour les nouveaux contrats.

Or, l'entrée par « fiche » que l'administration nous a demandé d'amender ne nous donne aucune garantie, ne tient pas compte de nos remarques précédentes et ne correspond pas aux missions d'un formateur, à savoir, dispenser un enseignement.

Pour les agents administratifs, comme pour d'autres, ces fiches existent dans le RIME, nous souhaiterions donc qu'elles soient diffusées et que celles qui n'existent pas soient intégrées dans ce registre. **Nous précisons aussi que sans prise en compte des missions effectuées par 85 à 90% des formateurs, sans corrélérer ces missions à des obligations de service et à une rémunération adéquate, l'efficacité de ce groupe de travail nous semble, une fois encore, compromise.**

Monsieur le Ministre de l'Agriculture a parlé de « professeurs » de CFA

Monsieur le Ministre de l'Agriculture a parlé de « professeurs » de CFA lors de son entrevue avec les OS fin août et s'est engagé à relancer les discussions sur le protocole.

Nous attendons donc de l'administration que cette volonté se traduise par l'écriture de conditions de travail clairement bornées, dans un réel souci d'amélioration.

- 150 décrets environ pour la loi « choisir son avenir professionnel » et aucun cadrage pour les agents chargés de sa mise en œuvre ?

Les 5000 agents contractuels concernés, garants de la qualité de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle, si vantés par notre Ministère, ne méritent-ils pas cette reconnaissance ?

Le 8 septembre 2021

CGT Agri

Thierry Jacob

Philippe Duffaut

SEA UNSA

Nathalie Clerboult

Didier Fleury

SNETA

Geneviève

Laurence